

## Procès-verbal

**7<sup>e</sup> séance de l'année 2019, assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville, le mardi 5 novembre 2019 à 19 h 15, dans la salle RC-15 de l'Édifice Denis-Giguère, au 305, rue Racine à Québec**

### Étaient présents :

Madame Lucette Bouchard	Présidente
Madame Christiane Tanguay	Trésorière
Madame Linda Bouchard	Secrétaire
Madame Nancy Beaupré	Administratrice et présidente d'assemblée
Madame Caroline L. Mineau	Administratrice
Madame Pauline Rochette	Administratrice
Monsieur Raymond Dion	Conseiller municipal, district Loretteville- Les Châtelers

### Étaient également présents :

Madame Lise Gagné	Secrétaire de rédaction
Monsieur Maxime Gravel-Renaud	Conseiller en consultations publiques

### Était absente :

Madame Pauline Thivierge	Administratrice
--------------------------	-----------------

### QUORUM

Il y a quorum. Outre les personnes mentionnées précédemment, 10 citoyens sont présents à l'assemblée du conseil.

## Ordre du jour tel qu'adopté

19-07-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
19-07-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 16
19-07-03	Bilan de la Place éphémère	19 h 20
19-07-04	Dossiers du conseil d'administration	19 h 40
	a. Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles	
	b. Boîte de courriel du conseil de quartier	
	c. Soirée reconnaissance de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles	
	d. Consultation sur la sécurité routière	
	e. Résolution : nappe phréatique sur la rue Monseigneur-Cooke	
	f. Autres questions et préoccupations des membres	
19-07-05	Période d'information du conseiller municipal	20 h 40
19-07-06	Questions et commentaires du public	21 h
19-07-07	Adoption du procès-verbal et suivi de la réunion du 3 septembre 2019	21 h 15
19-07-08	Fonctionnement du conseil	21 h 25
	a. Suivi du budget	
	b. Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire de rédaction	
	c. Correspondance - invitations	
19-07-09	Divers	21 h 41
19-07-10	Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée	21 h 42

### **19-07-01 Ouverture de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, en tant que présidente de l'assemblée, ouvre la séance à 19 h 15 et fait la présentation des membres du conseil à l'assemblée.

### **19-07-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M<sup>me</sup> Nancy Beaupré fait la lecture de l'ordre du jour. En point 4, le sujet sur le dépôt du plan d'action est retiré et remis à une prochaine séance. Par une proposition de Mme Pauline Rochette appuyée par Mme Christiane Tanguay, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

### **19-07-03 Bilan de la Place éphémère**

Madame Julie Bellavance, organisatrice communautaire pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale, présente un bilan de la Place éphémère de la rue Racine en y relatant les activités phares (comme la soupe en plein air) et les bons coups ou les difficultés logistiques ou matérielles. Environ 2500 personnes auraient participé aux activités sans compter les passants. Il s'agissait de la deuxième saison de l'événement à l'été 2019, où plusieurs organismes et partenaires locaux y étaient représentés (dont le conseil de quartier de Loretteville), y offrant des services et activités de nature sportive, éducative culturelle et artistique gratuites. Un sondage a été mené à la suite de la saison 2018, indiquant l'intérêt de la population et incitant les partenaires à recréer l'événement en 2019. Un second sondage a été mené cet été auprès de 65 répondants du secteur. Les résultats démontrent que la Place éphémère s'est fait connaître principalement par le passage des gens dans le secteur et sur la page Facebook de l'événement. L'accueil et l'ambiance sont les principaux attraits et il y aurait un intérêt pour rejoindre les travailleurs par des activités de soirée ou de fin de semaine. L'organisme fiduciaire était Sports et Loisirs de L'Ormière. Les partenaires financiers étaient les suivants :

- la Ville via deux programmes de subvention de :
  - 10 000 \$ (organisation matérielle)
  - 6 000 \$ (animation et programmation)
- CIUSSS (pour des activités de la petite enfance de 0 à 5 ans)
- Gouvernement fédéral (programme Emploi Été-Canada pour l'embauche d'une chargée de projet)
- Caisse Desjardins Des Rivières
- Députés

Objectifs principaux via le programme des places éphémères de la Ville :

- la solidarité et l'ancrage au quartier;
- les interactions positives;
- un lieu d'échange sécuritaire, accueillant et accessible;
- la promotion de la santé et de saines habitudes de vie;
- la revitalisation de la rue Racine.

Le prochain défi sera d'ordre financier étant donné que le financement de la Ville sera dégressif (il passera à 5 000 \$ l'an prochain, puis à 2 500 \$ l'année suivante) et que des dépenses majeures sont considérées non admissibles à la subvention

(les salaires : par exemple celui de la chargée de projet qui a fait office d'animatrice par la même occasion). Madame Christiane Tanguay souligne que c'est l'organisme « Aide à la communauté et services à domicile » qui a pris en charge la demande de subvention pour cette ressource à Emploi Été-Canada. M<sup>me</sup> Bellavance souligne les délais d'acceptation du projet par la Ville et ceux de la réception du financement. Elle mentionne que Sports et Loisirs de L'Ormière a engagé des sommes pour payer les factures avant réception des subventions, qui sont parvenues seulement à la fin de juillet, alors que l'activité commençait au début juillet.

Par ailleurs, il est suggéré, lors de la prochaine année, d'identifier davantage le site et ses possibilités d'utilisation par la population. Le conseil de quartier suggère aussi d'installer des présentoirs de dépliants des organismes afin que les citoyens puissent en obtenir de l'information aux plages horaires où il n'y a pas de représentants sur place.

- S Mme Lucette Bouchard suggère que le conseil crée une résolution pour féliciter les gens qui ont participé à l'organisation de la Place éphémère. Le conseiller M. Raymond Dion considère que le financement de la Ville est trop dégressif et qu'il sera difficile d'obtenir la différence par les petits commerces du milieu. Il suggère qu'une réflexion à ce sujet soit amorcée, notamment avec l'appui des députés du secteur. M<sup>me</sup> Tanguay mentionne le caractère utile de l'événement pour la population en demande de services, et elle souligne qu'un projet communautaire en santé mentale a pris naissance cet été à partir d'une situation donnée. M<sup>me</sup> Bouchard demande à M<sup>me</sup> Bellavance qu'une copie du rapport de l'activité puisse être transmise au conseil.
- S M<sup>me</sup> Caroline L. Mineau demande qu'à la résolution concernant la Place éphémère soit insérée une recommandation au sujet du financement et elle se propose de rédiger cette résolution. Par une proposition de M<sup>me</sup> Lucette Bouchard dûment appuyée par M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, il est unanimement adopté de créer une résolution concernant la place éphémère. Madame Mineau rédigera cette résolution

## **19-07-04 Dossiers du conseil d'administration**

### **a. Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles**

M<sup>me</sup> Lucette Bouchard présente le sujet. Elle mentionne que M<sup>me</sup> Anne Baril est déléguée par le conseil pour assister aux séances du Comité vigilance de l'incinérateur, dont la nouvelle appellation est Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles. La première séance a eu lieu le 30 septembre dernier. M<sup>me</sup> Bouchard rapporte que ce comité attend présentement le plan d'action de la Ville en cette matière pour pouvoir s'y insérer. Une deuxième rencontre s'est déroulée le 31 octobre dernier, dont le conseil recevra un suivi de M<sup>me</sup> Baril.

Ce comité va se pencher sur la situation suivante : la Ville aurait dépassé les normes acceptables sur la présence de monoxyde de carbone ainsi que deux autres substances toxiques émanant de l'incinérateur. Il y aura un sous-comité qui fera un bilan d'échantillonnage, dont M<sup>me</sup> Anne Baril sera présidente.

### **b. Boîte de courriel du conseil de quartier**

M. Maxime Gravel-Renaud mentionne que le courrier destiné au conseil, qu'il recevait auparavant via la boîte de courriel de la Ville sous l'adresse conseildequartier@villedequebec.qc.ca, sera dorénavant déposé directement à l'adresse de Mme Lucette Bouchard. M. Gravel-Renaud n'aura plus à

transmettre le courrier au conseil, c'est Mme Bouchard qui sera responsable de la transmission aux membres de ces courriels

**c. Soirée reconnaissance de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles**

Une soirée reconnaissance de l'arrondissement de La Haute Saint Charles se tiendra le dimanche 10 novembre prochain. Toutes ont reçu l'invitation incluant les détails.

**d. Consultation sur la sécurité routière**

1. Du 7 octobre au 31 janvier prochain, les citoyens peuvent se rendre sur le site de la Ville de Québec pour répondre à une consultation en ligne sur la sécurité routière.
- S 2. Il y aura une rencontre destinée aux conseils de quartier à ce sujet le jeudi 5 décembre prochain. M<sup>mes</sup> Nancy Beaupré et Lucette Bouchard mentionnent qu'elles y sont inscrites. M. Dion insiste pour que le conseil de quartier y participe et qu'il relève dans ses résolutions toutes les demandes qui ont trait à ce sujet (trottoirs manquants, signalisation déficiente aux traverses, etc.), car des sommes très importantes (en millions \$) seront allouées à cette fin. Il souligne par ailleurs que la sécurité routière va de pair avec la mobilité et un projet de transport structurant. Le conseil compte faire une réunion de préparation à ce sujet. Au préalable, une rencontre d'information se tiendra le lundi 11 novembre prochain pour l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles au Centre communautaire Michel-Labadie. Une seconde rencontre se tiendra dans l'arrondissement de Charlesbourg. M<sup>me</sup> Lucette Bouchard transmettra l'information aux membres du conseil. Afin d'amorcer une réflexion, M. Gravel-Renaud a remis aux membres un document de synthèse de la stratégie de sécurité routière et a mis en circulation deux documents d'études; le site Web fournira des détails.

Le 10 janvier 2020 est la date limite pour déposer un mémoire à ce sujet (Il est mentionné que le conseil ne croit pas pouvoir en déposer un d'ici-là). Toutefois, des propositions seront déposées aux instances concernées. Il y aura présentation des mémoires et réception des commentaires de la population le 23 janvier à Québec (au Club Victoria) et le 27 janvier à Sainte-Foy (Édifce Andrée P.-Boucher).

**e. Résolution : nappe phréatique sur la rue Monseigneur-Cooke**

Mme Lucette Bouchard lit la résolution que le conseil a adoptée dans le procès-verbal de septembre 2019 à cet effet. M. Dion ajoute une nouvelle information à ce sujet : il explique que la Ville de Québec a révisé sa demande à la baisse aux cinq résidences raccordées au réseau de la Ville à la suite de la contamination au sel de déglacage sur la rue Monseigneur-Cooke. La Ville exige maintenant 16 000 \$ plutôt que 32 000 \$ et 21 000 \$ plutôt que 42 000 \$.

Un réaménagement de la résolution est de mise afin de tenir compte de cette information. M<sup>me</sup> Lucette Bouchard soumet la résolution ci-après.

**Résolution CA-19-21 (réf. au procès-verbal de septembre 2019)**

**Sujet : nappe phréatique sur la rue Monseigneur-Cooke**

*Considérant que la contamination de la nappe phréatique affecte encore cinq résidences de la rue Monseigneur-Cooke ;*

*Considérant que cette contamination provient des sels de déglacage ;*

*Considérant que ladite contamination a entraîné une seconde contamination au plomb ;*

*Considérant que la contamination au plomb est à déclaration obligatoire ;*

*Considérant que le ministère de l'Environnement accorde une grande importance à la qualité de l'eau potable ;*

*Considérant que la Ville de Québec a exigé, dans un premier temps, 32 000 \$ pour chaque branchement des cinq résidences de la rue Monseigneur-Cooke. Ce montant fut réduit par la suite à 16 000 \$.*

*Considérant que la Ville de Québec a procédé en 2016 au raccordement de cinq résidences de la rue Perce-Neige dans l'arrondissement de Beauport, en raison d'une contamination aux sels de déglacage, et que ce branchement au réseau de Sainte-Brigitte-de-Laval s'est fait sans aucuns frais pour les citoyens concernés ;*

*Considérant que le conseil de quartier de Loretteville appuie la démarche des citoyens des cinq résidences de la rue Monseigneur-Cooke dans leur demande d'un branchement gratuit ;*

*Sur proposition de Lucette Bouchard, dûment appuyée par Christiane Tanguay,*

*IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Québec réalise le branchement, sans frais, des cinq résidences de la rue Monseigneur-Cooke liées à la contamination par les sels de déglacage, et ce, pour assurer l'équité envers tous les citoyens de la ville de Québec.*

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **f. Autres questions et préoccupations des membres**

M<sup>me</sup> Lucette Bouchard mentionne certaines résolutions d'autres conseils de quartier dont le conseil pourrait être solidaire pour accroître la force du nombre.

1. Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) dans le secteur de Charlesbourg (préservation d'une partie de la forêt Château-Bigot). La Ville veut rendre une partie de ce boisé, situé tout au nord de l'arrondissement, disponible pour le développement domiciliaire. Une résolution de Mme Claire Binet de Voix citoyenne ainsi qu'une demande de Mme Martine Sanfaçon, pour le groupe *Protégeons la forêt à Charlesbourg*, proposant de signer une lettre d'appui destinée à la ministre Andrée Laforest du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'inviter à refuser le SADR dans sa forme actuelle. Mme Laforest devait rendre sa décision les 4 ou 5 novembre dernier. Les délais étant dépassés, Mme Bouchard a expédié un courriel à Mme Binet l'informant que la séance régulière se tenant le 5 novembre, le conseil de quartier de Loretteville ne pourra pas appuyer les demandes officiellement.
2. Développement de Georges-Muir à l'intérieur d'un projet de promoteur, qui inclut des milieux humides que veut protéger le Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides. Ce conseil n'ayant pas reçu de réponse à sa résolution par la Ville, il cherche l'appui d'autres conseils de quartier.

### **Résolution CA-19-23**

#### **Sujet : appui au Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides**

*Le Conseil de quartier de Loretteville appuie la démarche du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides afin de protéger les milieux humides qui se trouvent à l'intérieur du projet de développement de Georges-Muir.*

La résolution, proposée par M<sup>me</sup> Caroline L. Mineau et appuyée par M<sup>me</sup> Pauline Rochette est adoptée à l'unanimité.

#### **19-07-05 Période d'information du conseiller municipal**

M. Dion met l'emphase sur les demandes de trottoirs qu'il est temps de réclamer pour Loretteville étant donné l'argent qui y sera attribué à l'intérieur des objectifs de sécurité routière.

Pour ce qui est des matières résiduelles, M. Dion mentionne un problème important présentement avec la gestion des sacs de feuilles des citoyens. Le problème relèverait d'un sous-traitant (Saniterre). La Ville recherche une solution à ce problème.

Il mentionne également un problème avec le coût de la sous-traitance concernant le déneigement, notamment dans le secteur de Val-Bélair, en soulignant la rareté de personnel et le caractère particulièrement en pente du secteur, qui exige plus de ressources.

Enfin, pour les rues en périphérie de la rue de l'Hôpital, la Ville modifie ses règles portant sur les stationnements entre le boul. des Étudiants et la rue de l'Hôpital. Elle impose un stationnement par alternance de côté en semaine de 8h à 16h.

Il est maintenant interdit de stationner un véhicule les lundis, mercredis et vendredis à partir du boulevard des Étudiants, en direction nord, et ce, pour le côté ouest de la rue Jean-de-Brébeuf, Pour le côté est, l'interdiction de stationner est effective les mardis et jeudis.

L'interdiction de stationnement sur le côté nord de la rue du Docteur-Larochelle est effective les lundis, mercredis et vendredis. Pour le côté sud, la restriction s'appliquera les mardis et jeudis. De plus, il est maintenant interdit de se stationner sur le côté bordant le terre-plein de cette rue. Sur la rue Louis-Hébert, l'interdiction de stationner du côté ouest s'applique les lundis, mercredis et vendredis et celle du côté est les mardis et jeudis.

La modification sur la rue Albert-Trudel du côté ouest, entre les rues Péliisson et de l'Hôpital, précise qu'il est interdit de stationner un véhicule les lundis, mercredis et vendredis à partir de la rue Péliisson. Pour le côté est de la rue Albert-Trudel, l'interdiction s'applique les mardis et jeudis.

.

La pétition du parc de L'Orme a été officiellement déposée au greffe de la Ville. Selon M. Dion, de l'argent sera octroyé pour effectuer les plans et devis en 2020 et la réalisation du projet serait possible en 2021.

- S M. Dion ajoute qu'il a demandé le plan du parc-o-bus qui sera aménagé au coin des rues Bastien et Robert-Bourrassa. On parle d'un projet d'aménagement pour 400 voitures incluant un terminus.

#### **19-07-06 Questions et commentaires du public**

- S Concernant le transport en commun, une citoyenne étudiante mentionne que Loretteville est mal desservie en direction du Cégep Garneau. M. Dion ajoute que

la même situation est constatée en direction du Cégep de Limoilou. Il souligne que le conseil pourrait rédiger une lettre à la Ville à ce sujet en tenant compte des commentaires des étudiants à cet effet.

#### **19-07-07 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2019**

S Quelques corrections et modifications mineures sont soulevées, dont certains paragraphes qui devraient ou ne devraient pas afficher une marque de suivi. Le troisième paragraphe du point 19-06-07 (au sujet du réaménagement du stationnement du parc Château-d'Eau) sera reformulé pour ajouter quelques précisions en contexte.

Par une proposition de M<sup>me</sup> Christiane Tanguay appuyée par M<sup>me</sup> Linda Bouchard, le procès-verbal du 3 septembre 2019, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

#### **19-07-08 Fonctionnement du conseil**

##### **a. Suivi du budget**

S M<sup>me</sup> Tanguay mentionne que le solde de l'encaisse est de 600,89 \$ au 31 octobre 2019. Elle souligne qu'il restera des dépenses à régler pour des déboursés concernant le plan d'action et autres événements. Elle demande que les membres remettent leurs factures à la prochaine séance du conseil.

##### **Résolution CA-19-24**

##### **Sujet : paiement des frais de la rencontre du plan d'action**

*Il est proposé que le conseil de quartier rembourse à M<sup>me</sup> Nancy Beaupré la somme de 69 \$ pour les dépenses encourues lors de la rencontre sur le Plan d'action en septembre 2019.*

La résolution, proposée par M<sup>me</sup> Caroline L. Mineau et appuyée par M<sup>me</sup> Linda Bouchard, est adoptée à l'unanimité.

##### **b. Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire de soutien**

Étant donné que le paiement pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 3 septembre 2019 a déjà été fait à la secrétaire de rédaction ainsi qu'une résolution à ce propos, il n'y a pas lieu de créer une autre résolution à ce point-ci.

##### **c. Correspondance**

M<sup>me</sup> Linda Bouchard résume la correspondance reçue par le conseil. Les points suivants sont notamment mentionnés :

- Sécurité routière
- Fondation philanthrope
- Frigo partage
- Plan d'action pour l'agriculture urbaine (remis en janvier)

M<sup>me</sup> Lucette Bouchard souligne que le CIUSSS de la Capitale-Nationale a transmis un message mentionnant qu'il aimerait que les organismes fassent la promotion du programme Econo-logis par le biais de leurs sites dans les réseaux sociaux. M<sup>me</sup> Bouchard soumet au conseil qu'elle fera la promotion de ce programme par le site Facebook du conseil. Chacun approuve l'initiative.

On souligne des événements mentionnés au Tableau récapitulatif des invitations. M. Maxime Gravel-Renaud mentionne la formation « On gagne tous à trier » sur le guide du tri. On croit qu'il est inséré à l'intérieur des rencontres sur la saine gestion des matières résiduelles.



Les membres mentionnent leur présence à différents événements :

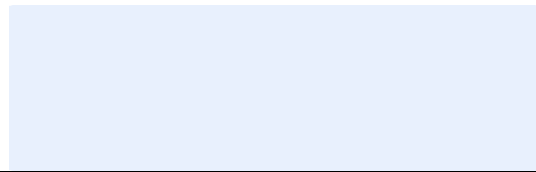
- 7 nov « Comité de vie de quartier » : Pauline Rochette
- 18 nov «Comité La Pieuvre »: Christiane Tanguay
- 21 nov. « Vision pour une saine gestion des matières résiduelles » : Caroline L. Mineau
- 16 janvier «Plan d'action en agriculture» : Caroline L. Mineau

**19-07-09 Divers**

Aucun sujet n'est ajouté à ce point. M. Dion souligne cependant la belle participation d'environ 13 000 personnes à la parade de l'Halloween qui a eu lieu sur la rue Racine le samedi 26 octobre dernier.

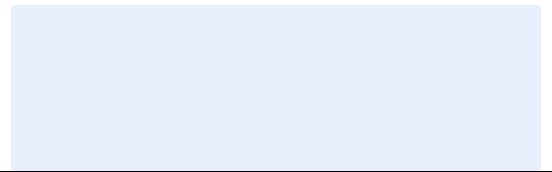
**19-07-10 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée**

La prochaine rencontre du conseil de quartier se tiendra le mardi 3 décembre prochain. Par une proposition de M<sup>me</sup> Christiane Tanguay appuyée de M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, la séance est levée à 21 h 42.



---

Lucette Bouchard  
Présidente



---

Linda Bouchard  
Secrétaire